

Information pour les bénéficiaires de notre fondation

- Réduction progressive des taux de conversion

Nous allons progressivement réduire (*) les taux de conversion dès 2023 (*). Nous aimerions limiter autant que possible les pertes sur retraites resp. la redistribution des assurés actifs et des bénéficiaires de rente.

Âge/année	2022	2023	2024	2025	2026
58	4.55%	4.45%	4.35%	4.25%	4.20%
59	4.70%	4.60%	4.50%	4.40%	4.35%
60	4.85%	4.75%	4.65%	4.55%	4.50%
61	5.00%	4.90%	4.80%	4.70%	4.65%
62	5.15%	5.05%	4.95%	4.85%	4.80%
63	5.30%	5.20%	5.10%	5.00%	4.95%
64	5.45%	5.35%	5.25%	5.15%	5.10%
65	5.60%	5.50%	5.40%	5.30%	5.25%
66	5.75%	5.65%	5.55%	5.45%	5.40%
67	5.90%	5.80%	5.70%	5.60%	5.55%
68	6.05%	5.95%	5.85%	5.75%	5.70%
69	6.20%	6.10%	6.00%	5.90%	5.85%
70	6.35%	6.25%	6.15%	6.05%	6.00%

* Si un taux de conversion plus bas est indiqué dans votre plan de prévoyance, il reste valable.

Vous trouverez au dos de votre certificat personnel les projections pour différents âges de la retraite.

La rente de vieillesse s'élève à au moins 6.8% du capital de vieillesse LPP en cas de retraite à l'âge terme ordinaire (hommes : 65 ans, femmes : 64 ans). En cas de retraite anticipée ou différée, les taux diminuent ou augmentent de 0,15 point de pourcentage par an. Pour les départs à la retraite qui ne tombent pas sur le mois de naissance, le taux de conversion est interpolé au sein de l'année civile. Si vous le souhaitez, nous vous établirons volontiers une simulation.

Exemple de calcul 1

Une femme née en 1961 devrait prendre sa retraite ordinaire le 01.08.2025. Mais elle décide de la prendre un an plus tôt, c'est-à-dire le 01.08.2024. Le taux de conversion applicable est de 5,10%.

Exemple de calcul 2

Un homme né en 1959 devrait prendre sa retraite ordinaire le 01.08.2024. Mais il décide de la prendre 18 mois plus tôt, c'est-à-dire le 01.02.2023. Le taux de conversion s'élève à 5,275% (interpolation linéaire entre 5,20% et 5,35%).

Rotkreuz, le 30.12.2021